



Année 5 n° 13
Janvier 2018

Messages Informations Echanges Liaisons

EDITO

Bonjour à tous,

Monsieur l'hiver a déjà pris ses quartiers et nous rappelle que nous devons faire les réserves de bois, pailler les plantes fragiles au jardin, préparer le déneigement et approvisionner le sel. Souhaitons qu'il nous épargne de ses températures trop négatives afin que nous gardions notre moral sans rester cloîtré dans nos maisons.

Voilà un an que nous avons intégré la communauté de commune de GRAND LAC. Quelques changements sont intervenus qui ont eu peu d'impact sur notre quotidien.

Le ramassage des ordures est effectué par leur service et nous devons comme précédemment effectuer un tri et utiliser les déchetteries pour tout ce qui est encombrants et déchets non ménagers. Merci d'en tenir compte car l'usage des déchetteries permet une meilleure gestion de nos rejets et une économie sur leur traitement. Votre participation financière à cette mission a été modifiée tout comme les taxes d'habitation et foncières (voir l'ar-

Les projets de cette communauté sont nombreux mais nous devons être vigilants sur nos budgets compte tenu des efforts demandés par l'état.

L'année 2018 verra le démarrage des travaux de l'ancienne école. Un équilibre délicat entre les subventions et le coût des travaux nous oblige à une gestion rigoureuse. Le projet en vaut la peine. Des entretiens de voiries et de bâtiments sont également envisagés si le budget nous le permet.

Le conseil municipal souhaite à chacun de vous une année chaleureuse, pleine de projets et de belles réalisations.

Christian REBELLE

INFOS PRATIQUES MAIRIE

342 route de Bassa
73410 Saint-Ours

Tél : 04.79.54.91.87

Fax : 04.79.54.95.75

mail : mairie@saintours-savoie.fr

www.saintours-savoie.fr

Ouverture :

- mardi 16h à 20h

- mercredi 9h à 11h

- vendredi 13h30 à 16h15

Permanence du Maire
et des adjoints :

Mardi de 18h30 à 20h



2018

Tous les habitants de Saint-Ours sont conviés à la présentation des Vœux de l'équipe municipale le samedi 13 janvier 2018 à 18 H à la Salle des Fêtes au Chef-Lieu.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment de convivialité et invitons plus particulièrement les nouveaux habitants à venir découvrir à cette occasion le village et les activités des associations.

LE POINT SUR L'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

Concernant la **réhabilitation de l'ancienne école**, le permis de construire a été obtenu le 21 décembre. Le cabinet d'architecture est dans la phase étude du projet qui a généré une augmentation substantielle du budget initial en raison de certaines contraintes techniques et de choix d'aménagements différents ou complémentaires. La maîtrise de cet investissement est notre préoccupation majeure. Nous sollicitons le maximum de subventions afin d'alléger notre part de financement, mais les enveloppes mises à disposition se réduisent. Comme annoncé précédemment les travaux débiteront à la fin de l'été 2018.

L'élaboration du **PLUi** arrive à sa fin et il sera prochainement soumis à l'enquête publique (printemps 2018). Vous pourrez donc en prendre connaissance avant la validation finale. La consommation trop importante de surface de terrain dans les années précédentes a contraint les services de l'Etat à déclasser des terrains constructibles en zone agricole ou naturelle. Ce sont les exigences de la loi AL-LUR, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), et de la densification imposée qui ont dicté la nouvelle répartition des zonages. L'intervention de la commune n'a eu que peu d'effet et il a fallu mettre en adéquation les objectifs avec nos possibilités au regard des équipements de voiries et de réseaux existants ou projetés.

Toutefois les évolutions de ce PLUi à l'issue de la durée (environ 12 ans) devraient permettre de libérer des terrains pour absorber l'augmentation démographique à venir.

Le Syndicat du SIERROZ qui gère actuellement le **réseau d'eau potable** sur notre commune a refait complètement la canalisation d'eau qui va du chef-lieu au hameau de la forêt. Elle est maintenant d'un diamètre supérieur et supprime certaines fuites. De plus, nous avons pu renforcer le réseau incendie par le changement et l'ajout de nouvelles bornes. A partir de 2018, la compétence « eau potable » sera reprise par la communauté d'agglomération de Grand Lac.

Investigations...experts et avocats sur le toit de l'école



Concernant le **sinistre de l'école**, les expertises se poursuivent et les confrontations entre experts, avocats et entreprises vont bon train. Des simulations de pluie ont révélé des défauts et engendré des réparations ponctuelles. Toutefois la remise en cause de la conception de la toiture, de façon générale, est à l'étude pour une vraie solution durable.

MIEUX COMPRENDRE LA TAXE FONCIERE

Vous avez récemment reçu votre taxe foncière et peut-être vous êtes vous interrogé en comparant son montant à celui de l'an dernier.

Suite à la fusion de l'ex CCCA avec la CALB, la collecte de vos déchets ménagers est désormais assurée par le Service déchets de Grand Lac. La CCCA avait fait le choix de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) au tarif forfaitaire de 221 € par foyer (**une facture vous parvenait courant juillet**). A contrario, Grand Lac avait fait le choix de la TEOM, comme la majorité des collectivités françaises et c'est cette dernière qui est désormais appliquée sur la totalité du territoire.

Le montant payé **est maintenant intégré à votre avis de taxe foncière** et dépend donc directement de la base appliquée pour le calcul de la taxe foncière. Cette base est calculée en fonction de la superficie du logement et de ses éléments de confort. Le taux voté en 2017 par Grand Lac est de 9,66%, il s'applique sur la valeur locative cadastrale figurant sur votre avis de taxe foncière 2017. Ce taux est stable depuis plusieurs années. Cette évolution du mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers peut conduire à des évolutions à la hausse ou à la baisse par rapport à la redevance 2016 selon la valeur de votre bien immobilier.

Néanmoins, l'ensemble de la fiscalité de l'intercommunalité a évolué à la baisse en 2017 du fait de la fusion avec la CALB. En effet, les élus de Grand Lac ont choisi de conserver les taux en vigueur sur le périmètre de l'ancienne CALB, taux plus faibles que ceux pratiqués par la CCCA, soit :

- taxe d'habitation : 5,48 % (taux 2016 CCCA 8,22 %)
- foncier bâti : 0% (taux 2016 CCCA 5,22 %)
- foncier non bâti : 3,36 % (taux 2016 CCCA 5,37 %).

Vous exercez une activité professionnelle sur la commune

Nous vous rappelons que dès le numéro 2 du MIEL, nous vous informions qu'un espace du bulletin municipal offre la possibilité aux professionnels de se faire connaître gratuitement.

Il vous suffit de fournir en Mairie un texte explicatif de votre activité, à but uniquement informatif et non pas commercial, accompagné d'une photo (pas de carte de visite), de votre prestation, de vos produits ou de vous même en fonction de la nature de votre activité.

De même, ce bulletin n'est pas uniquement la « voix » du conseil municipal. Chacun peut prendre part à la rédaction d'articles concernant, par exemple, la vie des associations, la vie de chaque hameau,.... Cet échange d'informations renforcera ainsi les liens entre les habitants de notre commune. Vos remarques et suggestions seront les bienvenues. Elles feront évoluer ce bulletin et participeront ainsi à son intérêt et à son développement.

C'est donc avec plaisir que nous publions ci-après l'article de Gaëlle FORRAT



Vous avez peut être entendu parler de l'Envol des Maux sur votre commune.

Qu'est ce que c'est ?

C'est avant tout un lieu accueillant, un cocon où l'on peut se détendre le temps d'un soin. C'est aussi un lieu d'écoute, de non-jugement, de bienveillance où l'on peut s'autoriser à laisser tomber les masques et à être soi-même.

Qu'est ce que l'on y fait ?

On se reconnecte à soi-même, ce qui procure un véritable mieux être :

Par le massage : 1h ou 1h30 de massage intuitif basé sur plusieurs techniques comme le californien, le shiatsu, la réflexologie plantaire, les polarités.

Par un soin énergétique : Soins Reiki

Mais pas seulement :

Vous rencontrerez une thérapeute formée en Relation Aide par le Toucher, (méthode JL Abrassart). Vous serez pris en charge dans votre globalité pour aller à la rencontre de ce qui vous anime, ce qui vous affaiblit, ce que vous êtes tout simplement. Sans jugement, en accueillant ce qui est là et allant contacter vos ressources pour une vraie libération de soi.

Un accompagnement psychocorporel pour qui ?

Pour toutes les personnes qui ont envie de :

Redonner un sens à leur vie

- Traverser autrement leurs difficultés de vie
- Se reconstruire après des traumatismes ou épreuves de vie
- Entreprendre une recherche intérieure
- Atténuer des états de fatigue, d'oppression, d'anxiété
- Soulager des troubles de santé sans cause médical
- Reprendre confiance en soi

Comment se déroule une séance ?

La séance commence par un court échange verbal puis se poursuit par un massage au sol en lien avec votre respiration et à la rencontre de vos tensions. Le thérapeute vous aide à être à l'écoute de vos ressentis et ainsi comprendre les blocages (peurs, croyances qui vous limitent...), pour parvenir à votre rythme vers des changements de vie. Le corps vous montre le chemin, il sait ce qui est bon pour vous. Le thérapeute vous accompagne dans le respect de votre personne et du secret professionnel.

La Relation d'Aide par le Toucher est un processus d'accompagnement sur plusieurs séances. Il demande un engagement de votre part à partir d'un objectif établi lors des premières séances.

Afin de mener un travail en profondeur et porteur de transformation, une fréquence hebdomadaire ou bimensuelle est optimale. Le rythme est défini ensemble selon les besoins et vos possibilités.

l'Envol des Maux pour donner sens aux "maux"

Si vous avez envie de découvrir la relation d'aide par le toucher à un tarif avantageux, il me reste une dernière étude de cas à présenter pour valider ma formation. N'hésitez pas à me joindre pour avoir des renseignements.

Gaëlle FORRAT - 06 77 75 71 24 - lenvoldesmaux.jimdo.com

QUELQUES BREVES ...

Etat civil : les personnes effectuant une déclaration d'état civil et qui souhaitent que celle-ci paraisse dans le bulletin communal doivent donner leur autorisation par écrit (un formulaire est à leur disposition en mairie).

Ordures ménagères : les habitants de Saint-Ours peuvent venir en mairie retirer des sacs poubelles pour ordures ménagères. La quantité fournie est de 2 rouleaux pour l'année 2018 (retrait aux heures d'ouverture de la mairie)

Bien vivre avec les animaux...

Déjections canines : les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique. Cette même règle s'applique pour le domaine privé, en particulier le domaine agricole, lequel constitue l'outil de travail de nos agriculteurs. **Pensez à vous munir de sachets plastiques**. **La détente des chiens**, c'est-à-dire le fait de lâcher son chien et de le laisser se promener, est une pratique interdite sur l'espace public mais aussi **dans la nature et en particulier sur les propriétés privées agricoles**.

Nettoyage de printemps :

Le 8 avril 2017 nous lançons notre première opération « commune propre » consistant à ramasser les déchets dans le village et ses abords. Nous envisageons de renouveler cette opération chaque année après la saison hivernale, et nous vous en communiquerons prochainement la date. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer : c'est un moment privilégié de rencontres et d'échanges entre habitants de St Ours.

Broyez du Vert ... transformez vos branchages en paillage !!

Depuis l'automne 2017, Grand Lac a lancé une opération de mise à disposition gratuite d'un broyeur aux habitants de Saint-Ours (particuliers uniquement). Il s'agit d'un broyeur de type professionnel tractable avec un véhicule léger. Il a la capacité de broyer de gros volumes et tout type d'essences végétales (débit moyen : 5m³/H). Le diamètre maxi des branches accepté est de 8 cm. Le broyat obtenu sera bien évidemment gardé et valorisé en paillage de vos plates-bandes et au jardin, ce qui vous permettra d'économiser engrais, désherbant, arrosage et voyages à la déchetterie !!

Ce printemps, le broyeur sera disponible dans la commune du **12/03/2018 au 26/03/2018**. Ensuite, les prochaines dates de mises à disposition seront à l'automne 2018.

Si vous souhaitez l'utiliser, n'hésitez pas à le réserver dès maintenant, car le nettoyage des jardins ce printemps risque de le mobiliser fortement.

Renseignements et inscription auprès de la mairie de Saint-Ours au 04 79 54 91 87 ou sur mairie@saintours-savoie.fr Parmi les pièces administratives à fournir : attestation d'assurance en Responsabilité Civile et en dommage, un justificatif de domicile, une caution de 1000€. Mise à disposition à la journée minimum (8h/19h). Pour une réservation le week-end, mise à disposition vendredi soir 19h et retour lundi matin 8h.



Cabane à livres

Elle vient de prendre place à la salle des fêtes sous l'escalier menant à la mezzanine. Elle a été décorée par les enfants de l'école de Saint-Ours lors des TAP'S en collaboration avec les animateurs du Service Enfance Jeunesse d'Entrelacs.

Disponible 7j/7j – 24h/24H et Gratuit !!

Mode d'emploi :

Je dépose un livre..Pour enfant ou tout public, roman, BD, documentaire, tous les livres sont les bienvenus, mais ils doivent être en bon état (la cabane à livres n'est pas une poubelle !!)

Je prends un livre.... Servez-vous, c'est gratuit et pour tous. Alors n'hésitez pas, ce livre vous attend.

Et n'oublions pas que les livres sont mis à la vue de tous, adultes et enfants, aussi n'y déposons pas des ouvrages réservés à un public averti !

Saint-Ours en 2017, c'est :

Nombre habitants (recensement 2015) : 625 (618 en 2014)

Mariages : 5 — Pacs : 2 — Naissances : 5 — Décès : 3

PC (constructions, rénovations, extensions) : 11 accordés, 3 refusés

DP (façades, petits abris, piscines) : 12 accordées

L'AGENDA

Samedi 13 janvier à 18 H à la salle polyvalente : **vœux du Conseil Municipal**

Vendredi 19 janvier : **loto et galettes des rois du Club Rencontre et Amitié**

Dimanche 28 janvier de 9H à 13 H : **vente de boudins par le Sou des Ecoles** (parking de la fromagerie)

Vendredi 2 février : **après-midi « gromailles » du Club Rencontre et Amitié**

Vendredi 23 février : **assemblée générale du Club Rencontre et Amitié**

Samedi 17 mars : **repas « choucroute » du Club Rencontre et Amitié**

Samedi 24 mars (report au 31 si mauvais temps) : **Carnaval** - départ 14H30 devant l'école suivi d'un goûter à l'école.

Samedi 28 avril : à 20 H à la salle des fêtes du Montcel : **spectacle ABSTRACT**. Ce spectacle s'adresse à tous les âges, passionnés par l'image, la musique, la danse ou par ces 3 formes d'expressions qui s'y mélangent. Vous y retrouverez deux artistes de St Ours, Claire Lapôte danseuse et Jean-Claude Allard photographe plasticien.

